Filière Restauration : Concours vinicoles

publié le 20/07/2015

Descriptif :

Un article de la DGCCRF sur le nouveau dispositif juridique mis en place pour renforcer la crédibilité et la transparence des médailles ou distinctions attribuées aux vins primés dans les concours vinicoles.

Un nouveau dispositif juridique a été mis en place pour renforcer la crédibilité et la transparence des médailles ou distinctions attribuées aux vins primés dans les concours vinicoles. Ce système garantit en particulier une meilleure impartialité et traçabilité des vins présentés. Actuellement, près de 120 concours peuvent décerner des distinctions.

Si, depuis de nombreuses années, les règlements communautaires fixaient des règles particulières pour les concours vinicoles, les nouvelles dispositions européennes applicables en matière vitivinicole, n'en prévoient plus.

Les États-membres sont désormais libres de fixer ou non des règles applicables aux concours se déroulant sur son territoire.

Au regard de l'importance que peuvent revêtir lors de l'acte d'achat du consommateur les médailles ou distinctions figurant sur les bouteilles de vin, les autorités françaises ont décidé de réglementer les concours vinicoles.

Prenant en compte les attentes des consommateurs et des professionnels, un dispositif de contrôle renforcé et modernisé a été défini.

Les concours vinicoles visent à mettre en compétition des vins pour obtenir une récompense sur la base de leurs qualités organoleptiques. Tout opérateur souhaitant faire concourir ses vins peut participer à ces concours sans que lui soient imposées des obligations sans rapport direct avec le concours.

En quoi consiste la nouvelle procédure ?

Fiche DGCCRF Concours vinicoles (PDF de 422.7 ko)
Nouveau dispositif concours vinicole

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.